7 - Délégation de Service Public - Site de la Citadelle - Rapport sur l'exercice 2010

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :

- 1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
- 2. Analyse de la qualité du service
- 3. Les comptes de la délégation
- 4. Les conditions d'exécution du service public

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

| Objet de la délégation | La gestion du site de la Citadelle | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|--|--|
| Nature de la convention | Délégation de service public | | |
| Date de signature de la convention | 14 décembre 2004 | | |
| Echéance de la convention | 31 décembre 2010 | | |
| Dénomination sociale du délégataire | SEM de la Citadelle | | |

Au titre de 2010, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Fait majeur de l'exercice :

La convention de délégation de service public pour gestion du site, confiée à la SEM de la Citadelle, est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Fin 2010, la Ville de Besançon a créé une Régie Autonome Personnalisée, destinée à «reprendre, poursuivre et développer les activités actuellement exercées par la SEM, et poursuivre en son sein celles assurées par les agents de la Ville sur le patrimoine historique, ainsi que sur les jardins et les espaces verts».

Le 30 septembre 2010, la Ville de Besançon a décidé le rachat des actions de la SEM pour réunir les parts en sa seule main.

Le 1^{er} décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique a autorisé la dissolution sans liquidation de la SEM, dont l'établissement public recevra l'intégralité des actifs et passifs, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. L'ensemble des effectifs salariés est également transféré.

La Régie Autonome Personnalisée est entrée en activité le 1^{er} janvier 2011.

2. Analyse de la qualité du service

2.1 La programmation des animations

Le programme d'animation de la Citadelle s'attache à mettre en évidence la valeur patrimoniale du site. Le programme 2010 s'inscrit dans la continuité de celui de 2009, avec comme principaux objectifs :

- rendre le patrimoine vivant, concret et présent

- améliorer la qualité de la visite
- proposer des temps forts de qualité
- élargir les publics touchés.

Pour l'année 2010, ce sont 148 jours d'animation qui ont été proposés dont 109 jours de visites en direction du public individuel d'avril à septembre.

Quelques exemples : ouverture du chemin de ronde Tarragnoz en nocturne (18 soirées «balades sous les Étoiles» en juillet et août), «la Citadelle prend ses quartiers», «la Citadelle chante», concerts gratuits en nocturne dans le parc St-Etienne, exposition «Fabuleux Cercueils», visites guidées à thème, parcours aventure Enfants spécial 50 ans, expositions dans la Chapelle (autour des compagnons du devoir et du travail du bois, en lien avec les journées du patrimoine).

Nouveautés :

- La programmation 2010 a été l'occasion de développer une thématique forte et emblématique autour des 50 ans de la Citadelle, déclinant exposition en plein air, spectacle grand public, visites thématiques et livret pour enfants créées pour l'occasion
- Création d'une visite courte, 30 minutes, adaptée à certaines catégories de public touristiques et aux visiteurs ne pouvant se déplacer facilement sur le site
- Amplification de l'offre de visites : augmentation du nombre de visites programmées et poursuite du développement des visites en direction des scolaires, notamment pour le Musée de la Résistance et de la Déportation (visites adaptées aux primaires, autour des symboles).

2.2 La communication

La stratégie 2010 a porté sur trois axes :

- générer du trafic immédiat pour augmenter la fréquentation
- accroître le rayonnement du site et sa notoriété à l'extérieur de la zone de chalandise (en particulier axe Mulhouse / Dijon / Beaune / Lyon, en s'appuyant sur l'inscription Unesco
- mettre en avant la programmation évènementielle en particulier les animations d'été et l'exposition «Fabuleux Cercueils».

Le budget 2010 affecté à la communication représente 120 000 €.

Les actions de communication se sont pour la plupart appuyées sur la commémoration des 50 ans d'années civiles de la Citadelle.

Exemples d'actions mises en place : éditions (programme événementiel trimestriel, dépliant d'appel, flyers promotionnels spécifiques pour valoriser les événements marquants tels que l'exposition «Fabuleux cercueils», les balades nocturnes estivales, le week-end pour la préservation, la Citadelle chante, la Citadelle prend ses quartiers...) ; réalisation et diffusion à 70 000 exemplaires sur le Grand-Est d'un magazine spécial 50 ans en collaboration avec l'Est Républicain ; affichage estivale Besançon et Franche-Comté ; publicité radio et presse ; actions e-marketing ; relations medias.

2.3 La fréquentation

233 153 visiteurs ont été accueillis en 2010 (dont 195 246 individuels / 23 687 visiteurs en groupes enfants et 14 220 en groupe adultes). La fréquentation globale est en recul de 6,28 % résultant principalement d'une météo défavorable.

Provenances des visiteurs en 2010 :

France: 86,1 % Etrangers: 13,9 % (dont 2,6 % de Suisse, 2,6 % de Néerlandais, 1,5 % d'Allemands)

Franche-Comté : 48,8 % des visiteurs (dont Besançon 20,3, autres CAGB 11,2), Côte d'Or : 5,3 %.

3. Les comptes de la délégation

Les états financiers 2010 sont attestés par le Commissaire aux Comptes dans le cadre de la procédure de dissolution.

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010, un net ralentissement des flux de fin d'année et d'importantes régularisations destinées à préparer l'opération conduisent à la non pertinence de comparer les postes avec l'année précédente.

La transmission universelle de patrimoine signifie que l'ensemble des actifs et passif du bilan évoqués ci-dessous seront apportés à la nouvelle structure.

| En K€ | 31-12-2010 | 31-12-2009 | Variation en K€ |
|--------------------|------------|------------|-----------------|
| Résultat net | 42,2 | - 117,5 | + 159,7 |
| Chiffre d'affaires | 1 653 | 2 166 | - 513 |
| Fonds propres | 465 | 438 | + 27 |

3.1 Bilan

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné au 31 décembre.

Les fonds propres sont positifs de 465 K€. Leur niveau est satisfaisant.

Les stocks, pour un montant de 37 K€, sont essentiellement constitués des marchandises destinées à la vente dans les boutiques (livres, jouets...).

Les créances s'élèvent à 76 K€ et ne présentent pas de doute sur leur recouvrabilité.

La trésorerie est positive et significative = 521 K€. Ce montant important s'explique par la saisonnalité de l'activité : à la date du bilan au 31 décembre, la SEM doit détenir une trésorerie suffisante pour assurer son fonctionnement jusqu'au printemps suivant, vu le peu de chiffre d'affaires réalisé en hiver.

Il n'y a pas d'endettement.

3.2 Résultat

Le résultat net 2010 est un bénéfice de 42,2 K€.

Le résultat d'exploitation, directement issu de l'activité, redevient positif avec + 57 K€. Le résultat financier et le résultat exceptionnel apportent un déficit de 15 K€, essentiellement du fait des régularisations en vue de la transmission universelle de patrimoine. Il n'y a pas d'impôts sur les sociétés.

Résultat d'exploitation

Positif de 57 K€, le résultat d'exploitation présente des évolutions importantes, à commencer par une importante diminution du chiffre d'affaires et des charges de personnel liés à un changement de mode de gestion de la restauration. En effet, la SEM Citadelle a choisi de confier cette prestation à un tiers, qui réalise le chiffre d'affaires, emploie le personnel nécessaire et verse un loyer à la SEM.

• produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 1 841 K€, en baisse de 498 K€ par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaire est de 1 653 K€ dont 1 509 K€ d'entrées et ventes en boutiques. Hormis la baisse liée à la restauration évoquée ci-dessus (- 452 K€), le ralentissement de la fréquentation entraîne également une diminution d'environ 30 K€ du chiffre d'affaires.

Les subventions reçues s'élèvent à 78 K€. Elles financent des animations et des emplois.

· charges d'exploitation

Elles s'élèvent à 1 784 K€, dont 836 K€ de masse salariale, 497 K€ de charges externes et 110 K€ d'achats pour les boutiques.

La masse salariale est le principal poste avec 47 % du total des charges.

Les fluides (80 K€), l'animation et la communication (156 K€), les honoraires (62 K€) sont les principaux postes des charges externes.

La dotation aux amortissements (113 K€) et la redevance versée à la Ville de Besançon (100 K€) sont les autres postes significatifs.

Conclusion : Les indicateurs de gestion du résultat restent positifs mais se dégradent encore en 2010. Cependant, la situation financière reste saine.

3.3 Les rapports financiers avec la Ville de Besançon

La SEM a versé à la Ville, comme prévu dans la convention, deux redevances :

- une redevance fixe de 65 851 € HT
- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires HT issu des recettes de billetterie et de location de salle, soit 64 680 € HT en 2010. Le produit de cette redevance, conformément à la convention de gestion, est affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou de valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

La SEM a enregistré dans ses produits au titre des journées gratuites 2010 refacturées à la Ville un montant de 52 759 € HT.

4. Les conditions d'exécution du service

4.1 Le personnel

En 2010, la SEM a employé une vingtaine de permanents et une cinquantaine de personnes ont été embauchées en contrat saisonnier.

4.2 Les horaires

La partie payante de la Citadelle a été ouverte au public.

- basse saison (janvier-mars et octobre-décembre) de 10 h à 17 h
- haute saison (mars-juillet et août-octobre) de 9 h à 18 h
- très haute saison (juillet-août) de 9 h à 19 h.

4.3 Les tarifs

Les tarifs comprennent la visite de l'ensemble du site, de tous les musées et de toutes les expositions. Ils ont été votés au Conseil Municipal du 17 juin 2010, ils sont restés inchangés par rapport à 2009.

4.4 Formation et intégration

Les principales actions de formation engagées en 2010 ont eu pour but d'améliorer la qualité de l'accueil et la qualité des services du personnel de la SEM.

Les saisonniers ont bénéficié d'une journée d'intégration afin de découvrir la structure, son organisation, les équipes, le site, les musées. Cette journée d'intégration a été suivie d'un jour de formation permettant de mieux appréhender les bases de l'accueil et de la vente.

4.5 Installations et aménagement

Les investissements réalisés par la SEM pour la gestion du site s'élèvent à 20 K€ en 2010, ce montant relativement faible s'expliquant par la perspective du changement de structure.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation en 2010 du site de la Citadelle par la Société d'Economie Mixte SEM de la Citadelle, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions du Groupe UMP-NC: M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD), se prononce favorablement sur ce rapport.

M. LE MAIRE, M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. GENDRAUD, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER, M. ROSSELOT (procuration donnée à M. BONNET), n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.